

République Française
Département : VIENNE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-RADEGONDE**

Séance du 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie SIMON, Maire de Sainte-Radégonde.

Date de convocation : 15 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Valérie SIMON, Véronique FOUCHER, Kalinka TERROBA, Céline WIBAUT, Messieurs Pascal BELONCLE, Jérôme GADIOUX, Christophe DURAND.

Excusés : Messieurs Franck WAXIN, Benjamin LEPERCQ, Mesdames Yasmine PIRONNET, Murielle COLIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe DURAND.

ORDRE DU JOUR

- PV du 20/11/2023
- Délibération convention avec le SIVOS
- Délibération convention CPA Lathus
- Questions diverses

PV DU 20/11/2023

Le PV du 20/11/2023 a été approuvé par tous les conseillers présents.

CONVENTION AVEC LE SIVOS

Suite à la sortie du SIVOS de la région de Chauvigny et au rattachement avec l'école de La Puye, 4 enfants terminent leur scolarité dans le SIVOS.

Madame le Maire propose donc une convention avec ce SIVOS pour ces 4 enfants uniquement avec une participation financière de 1 000,00€ par élève et par an.

Après échange, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention avec le SIVOS de la région de Chauvigny.

CONVENTION AVEC LE CPA DE LATHUS

Comme chaque année, le CPA de Lathus propose une convention qui permettrait aux enfants de la commune d'avoir accès au tarif « Partenaire du département de la Vienne » sur les camps d'été du CPA de Lathus.

De plus la commune pourrait faire bénéficier les familles d'un bon « vacances ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette convention et d'apporter un soutien financier de 50€ pour chaque séjour effectué par enfant de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Suite au décret 2023-1006 du 31/10/2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, Madame le Maire demande au conseil de réfléchir au versement de cette prime aux deux agents de la commune, qui présente un caractère facultatif, compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales et qu'elle ne sera pas compensée par l'Etat. Par ailleurs, une délibération avait été prise début 2019 sous l'ancien mandat, afin d'établir des indemnités (RIFSEEP) au secrétariat de mairie. Madame le Maire propose que cette délibération soit revue pour l'ensemble des agents. Ces 2 points seront délibérés lors d'un prochain conseil.

Concernant l'assurance des bâtiments communaux, Madame le Maire informe qu'un renouvellement de contrat va être fait avec Groupama pour un tarif quasi identique à l'année dernière mais avec une franchise de 500€ par sinistre qui n'existait pas auparavant.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle va souscrire à une retraite supplémentaire. Une cotisation sera prélevée sur ses indemnités et la commune cotisera pour le même montant. Les deux adjoints pensent également à mettre en place cette retraite supplémentaire.

Madame Le Maire rappelle qu'en vue des élections sénatoriales du 17/03/2024, demain aura lieu la désignation d'un délégué et de trois suppléants.

Madame le Maire informe que Grand Poitiers accompagne la commune sur la déclaration des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables. Une première carte est attendue pour début février.

Le conseil municipal liste différents travaux à prévoir :

- routes communales de la Saunerie, de la Basse Lande et de la Commanderie,
- chemins de randonnée,
- peinture aire de jeux, salle des fêtes, mairie, porte de l'église et du cimetière,
- changement de fenêtre de l'église et étanchéifier le mur coté cimetière,
- installation du récupérateur d'eau dans le cimetière,
- démoussage du toit de l'école,
- mise aux normes électriques de la petite salle, isolation et faire une enquête auprès de la population pour le devenir de cette salle.
- planter un marronnier devant l'école et d'autres arbres à côté de la salle des fêtes,
- refaire le fossé à la Frétaiserie,
- revoir la haie du terrain de boule,
- réparer la buse et le regard cassés sur le chemin qui amène à la réserve d'incendie à la Boutallerie, et empierrer l'entrée de ce chemin...
- installer un nouveau tableau d'affichage
- installer des volets à l'arrière du 2 rue principale
- installer un portail au 6 rue principale

Madame le Maire informe que le trop versé de 400€ à l'association Abeilcales en 2020, vient de nous être rendu.

Madame le Maire informe du passage de la course cycliste Vienne Classic le dimanche 3 mars 2024 et recherche des signaleurs.

Il y aura aussi la course de voiture du Rallye de la Vienne le samedi 9 mars 2024 avec buvette et restauration gérées par les associations de la commune au niveau de la salle des fêtes. La circulation sera interdite entre l'Age et la salle des fêtes.

Madame le Maire fait un bilan des festivités de fin d'année du dimanche 17 décembre 2023 :

- repas de Noël = 1265,88€,
- gouter des enfants = 172,62€,
- cadeaux = 320,15€,
- spectacle = 916€, subvention du département 596€ donc reste à charge 320€.

Les festivités de 2024 auront lieu le dimanche 15 décembre.

Concernant les vœux du 12/01/2024, le coût global est de 413,35€.

A partir du 22/01/2024, Grand Poitiers dépose dans les boîtes aux lettres un courrier d'information sur une enquête préalable à la collecte des déchets qui se déroulera à partir du 12/02/2024.

Les travaux pour le raccordement à la fibre ont commencé dans le bourg et une déviation sera faite par Monteil.

Les deux thermostats ont été installés dans la salle des fêtes mais demande encore un réglage.

Concernant la clôture rue Principale, l'entreprise Neau est intervenue.

Le chemin de randonnée de la commune va être balisé par Grand Poitiers et un nom lui être attribué : des propositions sont en cours de réflexion par le conseil municipal.

A 21h00, la séance est levée

Arrêté par

Le 04/03/2024

Le Maire



Le secrétaire de séance

